

COMMUNE DE

LURE

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 3. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

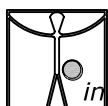
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

P i è c e n ° 3

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : 11.01.2011

Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire : 13.12.2011

INITIATIVE Aménagement et Développement



*initiative*

Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
Initiatvead@wanadoo.fr

Tél : 03.81.83.53.29  
initiativead25@orange.fr

Plan cadastral actualisé : Octobre 2010

# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Orientations d'aménagement des principales zones à urbaniser</b>	<b>4</b>
Orientations d'aménagement de la zone UX des Salines : cf plan ci-après	4
Orientations d'aménagement pour un schéma des liaisons douces : cf plan ci-joint	4

## ***Avant-propos***

La présente pièce précise les orientations d'aménagement prévues à court ou moyen terme. Les études sont à différents stades de réflexion mais complètent et illustrent les projets d'aménagement et de développement de la commune.

Les opérations de construction ou d'aménagement devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est-à-dire qu'elles doivent les respecter dans l'esprit et non à la lettre.

Une orientation d'aménagement a été réalisée en remplacement du plan masse de la zone des Salines. Ce secteur fait actuellement l'objet d'une ZAC. L'orientation se résume au report des différents prospects et recul principaux établis lors du POS.

Un plan de principe des circulations douces dans le village a été établi. Il correspond à une orientation d'aménagement à prendre en compte lors des nouveaux projets d'urbanisme ou d'aménagement sur la commune.

Ce schéma de principe peut être adapté mais l'esprit et la recherche de développer les modes doux de déplacement entre les points d'intérêt et les pôles de vie ou d'emplois doit correspondre à une des orientations d'aménagement pour chaque projet.

# ***Orientations d'aménagement des principales zones à urbaniser***

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DE LA ZONE UX DES SALINES : CF PLAN CI-APRES**

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT POUR UN SCHEMA DES LIAISONS DOUCES : CF PLAN CI-JOINT**

# ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

-ZONE DES SALINES-






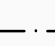
-Principes et règlementations d'aménagement-

CANTON DIT EN VILLEDIEU

CHAMPS DEVANT CHAUX  
CONTRE L'OGNON

LE CHAMP DE MANOEUVRES

## LEGENDE

-  Plantation d'alignement à préserver
-  Espaces Verts à préserver
-  Périmètre constructibles à l'intérieur des îlots
-  Marge de recul par rapport aux voies
-  Accès de principe aux îlots et prévision des extensions
-  Alignement des façades à respecter

